

L'émotion argumentée dans le discours journalistique

Salma AILANE ⁽¹⁾ Dr.ErrimeKHADRAOUI ⁽²⁾

1-Laboratoire SELNoM, Département de français, Université Batna 2, selma_ailane@yahoo.fr

2-Laboratoire SELNoM, Département de français, Université Batna 2, e.khadraoui@univ-batna2.dz

Soumis le: 01/02/2020

révisé le: 16/02/2021

accepté le: 06/05/2021

Résumé

La présente recherche vise à étudier la manière dont se manifeste l'émotion dans les genres journalistiques de l'opinion traitant un sujet controversé, ainsi que la façon dont s'articule la relation entre cette dernière et l'argumentation. Pour ce faire, nous avons opté pour une étude descriptive-analytique d'un corpus constitué d'articles tirés des journaux «Le Monde» et «Le Figaro». Il résulte de cette étude différentes manifestations de l'émotion variant entre des désignations directes et indirectes, auto-attribution et hétéro-attribution. Les émotions analysées ont été argumentées par des arguments de diverses natures.

Mots-clés: Emotion, argumentation, émotion argumentée, discours journalistique.

العاطفة المحججة في الخطاب الصحفي

ملخص

الغرض من هذا البحث هو دراسة كيفية التعبير عن المشاعر في أنواع الآراء الصحفية التي تتناول موضوعاً مثيراً للجدل، وكذلك كيفية توضيح العلاقة بينه وبين الحجة. لهذا اعتمدنا دراسة وصفية تحليلية لمجموعة من المقالات مقتبسة من صحيفتي "لوموند" و"لوفيقارو". وقد أسفرت هذه الدراسة عن مظاهر مختلفة للعاطفة نذكر منها: تسميات مباشرة وغير مباشرة، إسناد ذاتي لها ومختلف. قد دعمت العواطف التي تم تحليلها بحجج ذات طبيعة مختلفة.

الكلمات المفتاحية: عاطفة، تدليل، عاطفة محججة، خطاب صحفي.

The Argued Emotion in the Journalistic Discourse

Abstract

The purpose of this research is to study how emotion is expressed in the journalistic genres of opinion on a controversial topic and how the relationship between opinion and argument is articulated. To do so, we opted for a descriptive-analytical study of a corpus of articles from the newspapers "Le Monde" and "Le Figaro". The results of this study are different manifestations of emotion, ranging from direct and indirect designations, self-attribution and hetero-attribution. The emotions analysed were argued by arguments of various kinds.

Keywords: Emotion, argumentation, arguedemotion, journalistic discourse.

Introduction:

Les émotions, ces facultés inhérentes à chacun d'entre nous, qui nous accompagnent dans notre vie et nos interactions sociales, ont fait l'objet de plusieurs travaux de recherche dans divers domaines. En effet, elles ont suscité l'intérêt des philosophes, psychologues, neurologues et bien d'autres chercheurs (Cosnier⁽¹⁾; Kerbrat-Orecchioni⁽²⁾) qui ont tenté de définir et, plus précisément, d'interpréter le processus émotionnel.

Les recherches récentes ont reconsidéré l'idée, fortement débattue, de la relation émotion-cognition qui trouve ses origines dans la réflexion platonicienne voyant dans l'émotion un élément perturbateur de la raison. Grâce au développement des neurosciences (techniques de l'imagerie cérébrale) et des sciences cognitives, une nouvelle idée a émergé: «*la rationalité des émotions*»⁽³⁾. Le neurologue Damasio⁽⁴⁾ a conclu que l'expression et la perception des émotions sont associées aux mécanismes rationnels. De même, la psychologie nous a proposé avec Scherer⁽⁵⁾ la théorie de l'appraisal (l'évaluation) qui, à côté du changement physiologique accompagnant l'émotion (l'idée Jamesienne), lie l'émotion à une évaluation cognitive de son événement inducteur.

Si nous nous plaçons dans le champ des sciences du langage, nous inscrivons la présence de l'émotion dans les travaux de recherche de plusieurs linguistes. A titre illustratif, Bally⁽⁶⁾, voit dans le langage un moyen d'exprimer nos émotions (à travers le lexique, la syntaxe et le style) pour atteindre le discours et l'interaction. Après une longue absence dans le champ de l'argumentation, il revient à Plantin⁽⁷⁾ de la réinscrire dans le discours argumentatif et des interactions. Ce théoricien, en s'inspirant des travaux de la rhétorique et de la psychologie, a développé une nouvelle idée relative au rapport des émotions à l'argumentation que nous nous proposons de la faire découvrir.

Pour ce faire, nous adopterons une approche/vision plus élargie de l'émotion en allant au-delà du pathos (aristotélien) qui consiste en l'argument utilisé par le journaliste dans le but de susciter l'émotion chez le lecteur afin de le faire adhérer à son opinion. En plus de cette dernière, notre étude s'intéresse à d'autres émotions.

Dans le cadre du discours journalistique, notamment dans les articles dits de l'opinion traitant un sujet controversé, les rédacteurs positionnés pour ou contre le sujet présentent des points de vue et expriment des émotions. Ils fondent leurs opinions par des arguments pour les légitimer. De même, les émotions peuvent faire l'objet de contestation.

C'est cette constatation qui nous a conduits à nous interroger sur l'existence d'arguments fondant les émotions. Pour ce faire, nous tenterons de répondre à la question suivante: Comment s'articule la relation entre les émotions et l'argumentation dans les genres journalistiques de l'opinion traitant un sujet controversé?

Nous tenons à préciser que les genres journalistiques se répartissent, selon De Broucker (1995 cité par Lee, 2003: 17), en deux grandes catégories: les genres journalistiques de l'information comportant le filet, le reportage, la brève, la dépêche, etc. Et les genres du commentaire appelés aussi de l'opinion qui englobe la chronique, l'éditorial, la tribune, le billet, etc. Dans cette étude, nous nous sommes intéressées au discours journalistique appartenant au genre de l'opinion car, de par sa subjectivité, il nous permet de montrer l'argumentabilité des émotions qu'il véhicule.

Au regard de la littérature existante, notamment celle de Plantin, nous présumons que les émotions, capables de se transmettre à autrui par un effet de contagion, seraient argumentables dans ces genres de discours.

Outre leur rôle comme argument visant l'adhésion de l'autre à une opinion, les émotions représentent, comme l'affirme Micheli⁽⁸⁾, le sujet même de l'argumentation. En effet, les rédacteurs assignent des émotions à eux-mêmes, à d'autres personnes. De même, ils présentent des raisons (arguments) pour les justifier.

1-La manifestation linguistique d'arguments émotionnels:

Plantin considère comme argument: «*tout énoncé qui contient un ou plusieurs "traits argumentatifs"*»⁽⁹⁾. Notons que la construction argumentative des émotions se fait par la

représentation discursive de leurs stimuli et cela par une suite d'opérations repérables à l'aide d'un questionnement topique⁽¹⁰⁾.

Toujours selon la perspective de Plantin, il est possible, par la détermination des Topoi⁽¹¹⁾ généraux, de décrire le mode de construction des émotions dans la mesure où les Topoi constituent, sur le plan linguistique et social, les arguments qui légitiment ces émotions. Dans ce contexte, nous notons que Plantin a tiré profit de la construction cognitive des émotions établies par Scherer (1984/1995) pour s'intéresser à la construction discursive argumentative de ces dernières. L'originalité de son modèle consiste à substituer aux critères d'évaluation cognitifs, des topoï discursifs, c'est-à-dire des paramètres qui se trouvent dans le discours et qui constituent des arguments qui justifient l'émotion.

2-Méthodologie:

A travers notre parcours théorique, nous avons constaté que les différents modèles d'analyse qui ont abordé l'idée de l'argumentation des émotions (Kerbrat-Orecchioni, 2000; Amossy, 2006) et bien d'autres tels que les travaux de Cigada⁽¹²⁾ et de Micheli (2010), se réfèrent tous au modèle proposé par Christian Plantin (1998). C'est pourquoi, ce dernier semble nous offrir le modèle d'analyse le plus complet.

Dans le recensement des éléments à travers lesquels se manifeste l'émotion dans le discours, nous avons constaté que Plantin s'est contenté de déterminer les termes d'émotions (lexique) seulement. Or, *«les termes d'émotions ne sont qu'une des manières de codifier grammaticalement les émotions dans le langage»*⁽¹³⁾. Ceci dit, il existe d'autres éléments linguistiques qui constituent de bons indicateurs de la présence de l'émotion dans le discours tels que les traits stylistiques, syntaxiques, et les injures évoquées par Ruth Amossy⁽¹⁴⁾.

Dans l'analyse de notre corpus, nous avons opté pour une étude descriptive - analytique. De même, le corpus a été soumis à deux étapes d'analyse dans lesquelles nous avons fait appel à deux grilles d'analyse mises au point à la base des modèles théoriques existants: Plantin (1997; 1998; 2011) et Amossy (2006).

Afin de tenir compte des discours justifiant une émotion, selon Plantin⁽¹⁵⁾, il est nécessaire de spécifier la personne qui éprouve l'émotion et la conclusion émotionnelle⁽¹⁶⁾ visée par le discours. Et c'est la raison pour laquelle nous avons identifié, dans une première étape, les émotions attribuées à des lieux psychologiques⁽¹⁷⁾ en repérant les énoncés d'émotion⁽¹⁸⁾. La grille d'analyse utilisée nous a permis de prélever et de classer les lieux psychologiques, les termes d'émotion désignés directement et indirectement (métaphore émotionnelle, les lieux communs descriptifs d'attitudes physiques, injures...) ainsi que les indices syntaxiques (phrases exclamatives, interjections) et stylistiques (emphase, rythme...) révélateurs de l'émotion.

La seconde étape a été réservée à la recherche des arguments présentés pour justifier les émotions identifiées. Quant à la grille d'analyse de Plantin (voir infra.7, tableau 3), elle nous a aidée à dégager les topoï discursifs en cherchant dans le corpus des réponses aux questions: quoi? qui? combien?

3-Corpus:

Pour délimiter notre corpus nous avons cherché l'unité thématique. Le modèle proposé par Plantin conçoit l'argumentation comme une confrontation de points de vue contradictoires autour d'une question donnée⁽¹⁹⁾.

Dans cet ordre d'idées, nous sommes parties à la recherche d'une thématique controversée; c'est-à-dire une thématique qui repose sur des partisans et des opposants. Quant à notre choix, il s'est porté sur le thème de l'euthanasie. A cet effet, nous tenons à préciser que notre intention est loin d'évaluer le traitement journalistique de ce thème, ni de nous positionner pour ou contre celui-ci. Au contraire, notre choix est dicté par la nature du sujet qui a fait débat (particulièrement dans la société française) et qui fait toujours couler de l'encre. Dans ce contexte, nous notons que la thématique de l'émotion est très prononcée notamment à travers les thèmes de la mort, des malades, de la souffrance, de la douleur...

Il est à signaler que les émotions en question sont argumentables dans le cadre du discours journalistique. Et nous pouvons dire que si nous nous sommes intéressées uniquement aux genres journalistiques du commentaire (de l'opinion), c'est parce qu'ils répondent aux aspects de notre recherche. Plus encore, ils ont, selon Ruth Amossy⁽²⁰⁾, une "visée argumentative" parce qu'ils visent à convaincre le lectorat par une opinion. Il reste à dire que si nous nous sommes contentées de ces genres c'est par leur visée commerciale qui invite l'énonciateur à utiliser une stratégie de captation qui peut orienter le discours journalistique vers un discours persuasif dans lequel l'énonciateur prend parti non pour faire savoir mais pour faire penser⁽²¹⁾. Conséquemment, nous pouvons avancer qu'ils sont subjectifs, connus par l'engagement de l'auteur (ou du journal) capable de traduire ses propres émotions et même celles d'autres personnes à travers son écrit. Les considérer de la sorte, nous invite à nous interroger sur l'existence d'arguments soutenant ces émotions.

Le choix de l'euthanasie en France, nous a orienté vers «*le Monde*» et «*le Figaro*»; deux quotidiens «*haut de gamme*» et de qualité. Ils constituent une grande référence de l'information en France et au niveau mondial⁽²²⁾. Notons que nous avons remarqué que *le Figaro*, de par son appartenance à la droite conservatrice, se positionne contre l'euthanasie alors que la plupart des articles du *Monde* sont en faveur de cet acte.

Notons que notre choix répond au modèle dialogal de Plantin (2005) qui exige que la donnée de base du corpus doit être constituée d'au moins de deux discours contradictoires (un discours et un contre-discours). En fonction donc des données théoriques citées ci-dessus et après la lecture de plusieurs articles, notre corpus est constitué de quatre articles à raison de deux par journal (*Le Monde*⁽²³⁾, en faveur de l'euthanasie, et *Le Figaro*⁽²⁴⁾, contre cette dernière). Ces articles avaient pour caractéristique l'émotion fortement exprimée à travers le discours utilisé. Dans ce contexte, nous signalons que notre objectif ne consiste pas à montrer la subjectivité du discours journalistique, mais à révéler l'argumentabilité des émotions qu'il véhicule.

L'année 2011-2012 est la période concernée par l'étude et l'analyse. C'est la période au cours de laquelle une proposition de loi autorisant l'euthanasie a été soumise au sénat mais rejetée par le gouvernement. Les articles collectés ont été tirés des archives électroniques des sites officiels des journaux en question. A cet effet, nous soulignons que nous n'avons pas l'intention d'analyser les icônes accompagnant ces articles dans la mesure où l'objet d'étude est l'expression linguistique et non pas graphique.

Tableau n°1: Tableau présentant les détails du corpus étudié

Journal	Documents supports (Doc.S.)	Titre	Auteur	Date de publication
Le Monde	Doc. S. n°: 1 ⁽²⁵⁾	Liberté, humanité, égalité, pour une nouvelle loi sur l'euthanasie	Geneviève Darmon	28.01.2011
	Doc. S. n°: 2 ⁽²⁶⁾	Garantir le droit à mourir dans la dignité	Maurice Tubiana	13.12.2012
Le Figaro	Doc. S. n°: 3 ⁽²⁷⁾	L'euthanasie instaurerait un régime de peur	Philippe Barbarin	24.01.2011
	Doc. S. n°: 4 ⁽²⁸⁾	Les amis de l'euthanasie	Eric Zemmour	29.01.2011

4- Résultats:

Récapitulation des principaux résultats de notre analyse dans le tableau ci-dessous:

Tableau n°2: récapitulatif des résultats de l'analyse

Journal	Documents supports	Lieux psychologiques	Emotions	Argumentabilité de l'émotion
Le Monde (pour l'euthanasie)	Doc.S. n°01	L'énonciateur et ses partisans Les opposants (sociétés) L'énonciateur et le tiers L'énonciateur et le tiers Le corps social	Indignation Indifférence Crainte Désespoir /compassion/ ⁽²⁹⁾	Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur)
	Doc.S. n°02	L'énonciateur L'énonciateur et le tiers Les opposants (hauts dignitaires) Les opposants (hauts dignitaires) Les proches Le vieillard L'énonciateur	Humiliation /compassion/ Soulagement Souffrance Lassitude, inquiétude Gêne et haine /compassion/	Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en défaveur) Argumentées (en faveur) Argumentées (en faveur) Argumentée (en faveur)
Le Figaro (contre l'euthanasie)	Doc.S. n°03	L'énonciateur L'énonciateur / le patient Le malade, l'énonciateur M. Badinter W. Ratheneau L'énonciateur et le tiers Les opposants et le tiers	/Admiration Terreur/ crainte, peur anxiété/, /pitié/ Crainte,angoisse /colère/ /compassion/ Amour	Argumentée (en faveur) Argumentées (en faveur) Argumentées (en faveur) Argumentées (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur)
	Doc.S. n°04	Les opposants La famille du malade La famille L'énonciateur	/apathie/ Honte Souffrance /indignation/	Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur) Argumentée (en faveur)

Notre analyse montre que toutes les émotions trouvées dans les articles favorables à l'euthanasie sont négatives. Quant à celles repérées dans les articles contre, elles sont dans leurs majorités négatives. Notons que deux seulement sont positives. De ce qui précède, nous pouvons dire que les énonciateurs des quatre articles ont attribué des émotions à eux-mêmes (auto-attribution), à leurs opposants, au tiers et aussi à d'autres personnes (hétéro-attributions). Ils ont argumenté en faveur de toutes ces émotions (et dans un cas en sa défaveur).

Nous pouvons aussi ajouter, qu'il ne s'agit pas seulement d'émotions exprimées par les quatre auteurs mais aussi celles assignées aux opposants (ceux qui tiennent un contre-discours) et aux lecteurs dans le but de produire chez ces derniers un effet émotionnel (pathos). Face à un sujet dans la nature est fortement polémique, les opinions étaient divergentes et les émotions étaient nombreuses, certaines semblables et d'autres différentes. Chaque énonciateur a présenté divers arguments selon ses convictions sur le sujet de l'euthanasie, pour justifier l'affect exprimé et le rendre légitime aux yeux de ses opposants qui

le contestent. Par le biais du même procédé, certains énonciateurs ont avancé des raisons afin de rendre illégitime l'émotion de leurs opposants.

5-L'argumentation des articles: discours et contre-discours:

Plantin⁽³⁰⁾ propose un modèle qui présente l'argumentation dans le cadre d'une interaction entre trois pôles (nommés aussi actants): Proposant⁽³¹⁾, Opposant⁽³²⁾ et Tiers⁽³³⁾. Les pôles en question tiennent trois discours différents: discours de proposition; discours d'opposition; et discours du Tiers. De fait, la question argumentative⁽³⁴⁾ est produite à partir de l'opposition discours / contre-discours.

Les documents analysés sont des textes argumentatifs, dialogiques dont les deux unités sont discours et contre-discours. Quant aux trois actants argumentatifs, ils sont explicitement présents:

➤ Le proposant (énonciateur) se manifeste à travers:

✓ **Un «je»:**

[1a] Je salue cette "exception Française" (*Le Figaro*, 24.01.2011)

✓ **Un «nous»:**

[2] «nos législateurs», «notre société» (*Le Figaro*, 24.01.2011)

✓ **Un «on»:**

[3a] on est mortel (*Le Monde*, 28.01.2011)

➤ L'opposant est indiqué par plusieurs expressions:

[4a] hauts dignitaires des différents cultes pratiqués en France. (*Le Monde*, 13.12.2012),

[4b] la gauche libertaire (*Le Figaro*, 29.01.2011).

➤ Alors que le tiers, qui constitue le public visé par l'argumentation, est désigné par un "vous" [5a] et il est inclus aussi dans le "nous" du proposant [5b]:

[5a] Le drame de la vieillesse est qu'elle vous exclut de la société. (*Le Monde*, 13.12.2012)

[5b] le spectacle de la mort nous est si insupportable. (*Le Figaro*, 29.01.2011).

6- Les émotions identifiées: modalités d'expression:

La lecture analytique des différents documents révèle la variété de l'expression des émotions; entre des termes directs, indirects et indices syntaxiques et stylistiques. Nous pouvons donc dire que les différentes émotions ont été exprimées à travers plusieurs modalités:

6-1-Désignation directe:

Les différents auteurs ont tous employé des termes d'émotion, désignés directement.

[6a] La médecine est un lieu où il serait *terrible* d'attenter à l'amitié entre les hommes (*Le Figaro*, 24.01.2011)

[6b] Celle où le faible se dit: "celui-ci veut mon bien, même en me défendant contre ma *crainte* d'affronter la situation présente. (*Le Figaro*, 24.01.2011)

[6c] Si l'euthanasie est légalisée, le patient aura *peur* même des interventions thérapeutiques légitimes (*Le Figaro*, 24.01.2011)

L'utilisation de l'adjectif "terrible" dans [6a] nous permet de déceler une auto-attribution de l'énonciateur d'une émotion de type terreur. De plus, le nom d'émotion "crainte" repéré dans [6b], et "peur" dans [6c] nous renseigne d'une hétéro-attribution de l'énonciateur de la crainte au lieu psychologique décrit de "faible" et de la peur au patient. Par conséquent, les énoncés d'émotion retenus sont: [terreur: énonciateur]⁽³⁵⁾ et [crainte, peur: faible, patient].

Par ailleurs, l'énonciateur du deuxième article tient un contre-discours dans lequel il réfute les idées de ses opposants fondées sur l'avis de la religion. Il attribue explicitement aux opposants qu'il désigne par "hauts dignitaires des différents cultes" l'émotion de la souffrance et du soulagement. Par la suite, il indique leur refus de la souffrance, dans [6d].

[6d] Devant la maladie et la souffrance, ils réagissent comme les autres hommes et veulent d'abord être soulagés, ne plus souffrir. (*Le Monde*, 13.12.2012).

Il s'agit d'une hétéro-attribution: [souffrance, soulagement: hauts dignitaires des différents cultes].

6-2-Désignation indirecte:

L'émotion peut ne pas être désignée directement, mais plutôt indirectement et cela par des indices linguistiques. A partir de ces derniers, nous pouvons inférer la présence d'une émotion.

6-2-1-Termes / expressions ayant une orientation émotionnelle:

Il s'agit de termes ou d'expressions dont seule leur évocation laisse comprendre qu'il s'agit d'une émotion. A titre d'exemple, Nous citons les expressions ci-dessous:

[7a] L'exclusion des personnes les plus vulnérables. Si un homme est seul, sans personne qui le protège (*Le Figaro*, 24.01.2011)

[7b] le voici en danger à la merci des fluctuations de sa sensibilité (*Le Figaro*, 24.01.2011),

[7c] Tout le monde me laisse tomber. Est-ce j'ai encore du prix aux yeux de quelqu'un ? (*Le Figaro*, 24.01.2011).

Être en danger, c'est être dans «une situation où l'on est exposé à quelque chose qui légitime une inquiétude»⁽³⁶⁾. Or, l'énonciateur enchaîne en [7b] en disant que la personne en danger se trouve dans un état de confusion, face à des troubles de ses sensibilités. Ce qui définit l'émotion de l'anxiété c'est qu'elle est «une inquiétude pénible [...] causée par l'incertitude»⁽³⁷⁾. Donc, il s'agit d'une hétéro-attribution: [/anxiété/: un homme].

Aussi, toutes les données indiquées dans [7a], [7b] et [7c],: l'élimination des personnes "vulnérables" qui ont besoin de notre aide et compassion, la solitude, l'absence de protection, l'anxiété du malade et enfin le secours de ce dernier qui se trouve abandonné et se demande s'il possède encore une valeur chez "quelqu'un", expriment la /pitié/ de l'énonciateur envers ces personnes susceptibles de subir l'euthanasie.

6-2-2-Métaphore émotionnelle:

Certaines métaphores comprennent des verbes émotionnels et font référence à des émotions précises. Du deuxième paragraphe de l'article 3, nous avons repéré plusieurs termes d'émotion.

[8a] La légalisation de l'euthanasie briserait la confiance entre soignants et soignés (*Le Figaro*, 24.01.2011).

Le verbe «briser» utilisé dans cette métaphore émotionnelle [8a] se trouve lié, d'après la liste établie par Balibar-Mrabti⁽³⁸⁾, à des noms de sentiments de type: chagrin ou douleur. Cependant, le contexte élimine ces deux sentiments car la confiance est un sentiment d'assurance et de sécurité. Mais lorsqu'elle se brise entre soignants et soignés, ces derniers perdent automatiquement cette sécurité et ressentent au contraire une émotion de type: peur. L'émotion inférée à partir de cet énoncé est /la peur/ attribuée au lieu psychologique *soignés*.

6-2-3-Description d'un lieu commun d'attitude physique ayant une relation avec une émotion:

Ce sont des expressions décrivant des comportements ou des attitudes physiques relatives à telle ou telle émotion dans une culture donnée. Nous avons repéré cette forme d'expression d'émotion dans l'article 3. Il s'agit de l'expression "tendons la main":

[9] On objectera que la proposition de loi ne vise que des cas où la mort naturelle surviendrait en toute hypothèse, et dans de brefs délais. Si c'est le cas, tendons la main, comme les soignants des services de soins palliatifs qui font honneur à la médecine. (*Le Figaro*, 24.01.2011).

En général, nous tendons la main à quelqu'un pour l'aider. Dans ce contexte, nous l'interprétons comme un appel humain du tiers (réunit dans le nous de l'énonciateur) à la solidarité et à la compassion envers les malades décrits comme «des cas où la mort naturelle surviendrait en toute hypothèse et dans de brefs délais» (*Le Figaro*, 24.01.2011). Ainsi, l'énoncé d'émotion résultant est: [/compassion/: nous].

6-2-4-Injures:

Les termes grossiers ou péjoratifs (axiologiques négatifs) peuvent nous renseigner sur l'émotion du sujet. Dans la déclaration de W. Rathenau [10a], citée par le journaliste du troisième article, les termes d'émotion étaient indirects.

[10a] Je considère qu'une telle fin est une injustice, une offense à l'esprit. C'est un manque de confiance vis-à-vis du bien éternel, une infidélité à l'égard de notre devoir le plus intime: celui d'obéir à une loi universelle. Celui qui se tue est un meurtrier, non seulement de lui-même, mais aussi d'autrui. (*Le Figaro*, 24.01.2011).

[10b] Et si certains retards «hypocrites» cachaient d'ultimes résistances d'une civilisation? (*Le Figaro*, 29.01.2011).

Nous les avons classées comme des injures car l'injure par définition consiste en «l'emploi discursif particulier des axiologiques négatifs»⁽³⁹⁾. Elle a qualifié l'acte de suicide comme étant une «injustice» et une «infidélité» et l'individu qui l'accomplit comme étant un «meurtrier».

L'emploi du langage de l'injure dans deux rythmes binaires successifs témoigne de la /colère/ de la narratrice qui s'exprime à la première personne. La qualification de l'individu qui se suicide de «meurtrier» est une réprobation de la narratrice contre l'acte de ce dernier. L'énoncé d'émotion se présente comme: [/colère/: je (Ratheneau)].

6-3-Indices syntaxiques de l'émotion:

6-3-1-Phrases exclamatives:

Les phrases exclamatives peuvent exprimer des émotions différentes. Les auteurs des articles analysés n'ont pas eu souvent recours à ce procédé. L'auteur du 4^{ème} article, opposant à la légalisation de l'euthanasie, a utilisé un style sarcastique dans sa rédaction.

[11] Hypocrite, disent-ils. La France en retard ! Et si certains retards «hypocrites» cachaient d'ultimes résistances d'une civilisation ? (*Le Figaro*, 29.01.2011)

L'indignation du journaliste, décelée à travers ses injures et son inversion syntaxique des énoncés, est marquée aussi à travers son énoncé exclamatif [11] face aux déclarations de ses opposants, qui reprochent aux personnes anti-euthanasie de résister à la civilisation. Comme le souligne Lamy, dans ce contexte, «l'exclamation est une voix poussée avec force. [...] les passions commencent par elle à se faire paraître dans le discours»⁽⁴⁰⁾.

6-4- Indices stylistiques de l'émotion:

6-4-1- L'emphase:

L'insistance du sujet sur certains mots marque son affectivité. Outre le lexique et les expressions utilisées, nous enregistrons le recours à l'emphase par un procédé de dislocation marqué sur le sujet indéterminé «un homme» (repris par le pronom «le») pour insister sur le caractère humain, ainsi que l'introduction de la phrase dans un rythme quaternaire souligné dans l'exemple [12] extrait de l'article 2 de notre corpus:

[12] Si un homme est seul, sans personne qui le protège, si le recours à la mort légale lui est offert, le voici en danger, à la merci des fluctuations de sa sensibilité. (*Le Monde*, 13.12.2012).

[13] Est-ce que j'ai encore du prix aux yeux de quelqu'un ? (*Le Monde*, 13.12.2012)

Ces indices traduisent l'intensité de l'émotion de l'énonciateur (/pitié/) inférée à partir des expressions ayant une orientation émotionnelle (voir supra, 6.2.1) et cherchent, de même, à la provoquer chez le lectorat. Cette recherche du pathos apparaît clairement chez l'énonciateur qui, en faisant parler le malade, pose une question [13], à travers laquelle, il interpelle l'émotion du tiers.

6-4-2- Rythme:

Le rythme est une forme de disposition de l'énoncé qui le rend affectif et exprimant de l'émotion. Afin d'amener le tiers à s'identifier à la compassion, l'énonciateur du troisième article a introduit un nombre d'illustrations de certains religieux qui constituent des modèles de charité et de compassion à l'égard des malades et des moribonds comme le montrent les exemples suivants:

[14a] Il ne pèse pas bien lourd face au cortège des saints qui ont voulu correspondre aux attitudes du Christ envers les malades, à la parabole du Bon Samaritain, à Matthieu 25: «J'étais malade et vous m'avez visité», à la figure de Mère Térésa penchée sur ceux qui mouraient sur les trottoirs de Calcutta. (*Le Figaro*, 24.01.2011),

[14b] Jésus meurt seul, et pourtant à ses pieds Marie, le disciple bien aimé, Madeleine sont restés (*Le Figaro*, 24.01.2011).

Il les cite dans deux rythmes quaternaires qui expriment sa compassion et tentent de l'éveiller chez les "cœurs chrétiens". A la fin de l'article, l'énonciateur propose l'émotion qui doit être éprouvée à l'égard des malades en s'adressant au tiers d'une manière générale (tu) et à ses opposants (sénateurs) spécifiquement dans un rythme quaternaire:

[14c] comme homme ayant vécu la maladie, comme croyant, attentif à l'interdit fondateur de toute société: «tu ne tueras pas », je veux dire aux sénateurs: Ne doutez pas de l'amour ! (*Le Figaro*, 24.01.2011).

La phrase exclamative dans [14c] marque dans ce contexte un reproche⁽⁴¹⁾ à ces derniers de leur doute de l'amour. Cependant, sa forme négative signifie qu'il est convenable d'éprouver l'amour, en insistant sur cette émotion par la répétition du terme "amour" à deux voix dans le paragraphe. L'énoncé d'émotion résultant est: [amour: tu (tiers), sénateurs (opposants)].

6-4-3- Répétition:

La répétition est une façon d'exprimer l'intensité d'une émotion.

[15a] mort douce.

[15b] la permanente vocation de la douce France à prendre en charge les plus fragiles. (*Le Figaro*, 24.01.2011)

La reprise du terme «douce» (utilisé par les opposants du journaliste de l'article 3 dans ce qu'ils appellent: «mort douce») dans un sens opposé dans [15b] expriment et renforcent l'admiration du journaliste précédemment désignée explicitement. En utilisant ce procédé stylistique, l'énonciateur vise, également, à susciter cette émotion chez le lecteur.

7- Argumentation des émotions identifiées:

Après avoir identifié les émotions, nous avons cherché leurs arguments, donnés en discours pour les fonder. Nous les avons classées selon les Topoi, présentés dans la théorie de Plantin (1998), que nous avons résumés dans le tableau ci-dessous:

Tableau n°3: les différents Topoi et leurs significations

Topoi	Significations
T1⁽⁴²⁾: Quoi ?	L'événement.
T2: Qui ?	Les personnes touchées par l'événement.
T3: Comme ?	La ressemblance de l'événement à d'autres situations.
T4: Quand ?	Le temps de l'événement.
T5: Où ?	Le lieu de déroulement de l'événement.
T6: Combien ?	La quantité d'individus touchés et l'intensité de l'événement.
T7: Pourquoi ?	La cause ou l'agent responsable de l'événement.
T8: Conséquences ?	Les conséquences de l'événement.
T9: Normes ?	Conformité de l'événement avec les normes culturelles du lieu psychologique.
T10: Contrôle ?	La capacité du contrôle de la situation.
T11: Distance au lieu psychologique	Le rapport entre le lieu psychologique et l'événement.
T12: Agrément ?	Classement de l'événement sur l'axe agréable ou désagréable.

Source:(Plantin Christian (1998), Les raisons des émotions, In M. BONDI (éd.), Forms of argumentative discourse / Per un'analisi linguistica dell'argumentare, CLUEB, Bologne, 3-50, accessible en ligne sur: <icar.univ-lyon2.fr/membres/cplantin/documents/1998a.doc>, consulté le 03.11.2017, p 18-20).

Nous présentons, ci-dessous, quelques exemples extraits de notre corpus afin de montrer les arguments de certaines émotions identifiées.

Tableau n°4: argumentation du soulagement et contre la souffrance

T1: Quoi ?	« <i>Désir d'en finir</i> » (Le Monde, 13.12.2012)
T2: Qui ?	« <i>Hauts dignitaires</i> » (Le Monde, 13.12.2012)
T3: Comme ?	« <i>Les autres hommes</i> » (Le Monde, 13.12.2012)
T4: Quand ?	« <i>Devant la maladie et la souffrance</i> » (Le Monde, 13.12.2012)
T5: Où ?	« <i>En France</i> » (Le Monde, 13.12.2012)
T6: Combien ?	« <i>Hauts dignitaires des différents cultes pratiqués en France.</i> » (Le Monde, 13.12.2012)
T7: Pourquoi ?	« <i>L'idée que la maladie est une punition divine qu'il faut accepter et subir pour obtenir une rédemption n'est plus exprimé</i> » (Le Monde, 13.12.2012). « <i>Dieu a cessé d'apparaître comme un procureur qui punit pour des fautes.</i> » (Le Monde, 13.12.2012). « <i>La foi peut soulager</i> » (§6, 6-7). « <i>En revanche, elle ne protège pas contre la maladie et ne peut hâter la guérison</i> » (Le Monde, 13.12.2012). « <i>Dieu est un Dieu d'amour, mais il n'intervient pas dans le domaine de la santé.</i> » (Le Monde, 13.12.2012)

Le soulagement et le refus de la souffrance sont associés au contre-discours. L'énonciateur a émis huit topoï. Il s'agit d'un fait (*désir d'en finir*) voulu par des personnes appartenant à un rang éminent (*les hauts dignitaires*). Face à une situation difficile (la maladie et la souffrance), leur pensée est similaire à celle des autres hommes. Pour nous convaincre par son point de vue, le rédacteur de l'article généralise la catégorie des personnes en question (*les hauts dignitaires des différents cultes pratiqués en France*). De plus, pour justifier davantage leur désir de soulagement et leur refus de la souffrance, il présente plusieurs causes données par ces personnes.

Selon le modèle de Plantin (1998), ces éléments jouent le rôle d'arguments avancés en faveur du soulagement voulu par "*les hauts dignitaires*" et en même temps en défaveur de leur souffrance. L'énonciateur en réfutant le discours d'opposition, a réfuté aussi l'émotion défendue par ce dernier (la souffrance et plus précisément la patience face à la souffrance). Donc il a argumenté à l'encontre de celle-ci afin de la délégitimer.

Le tableau suivant présente un exemple, des arguments donnés pour justifier des émotions, extrait du journal le Figaro.

Tableau n°5: Argumentation de la terreur, la peur, et la crainte

T1: Quoi ?	« <i>La légalisation de l'euthanasie</i> » (Le Figaro, 24.01.2011).
T2: Qui ?	« <i>Soignés</i> » « <i>le patient</i> », « <i>le faible</i> » (Le Figaro, 24.01.2011).
T8: Conséquences ?	« <i>Briserait la confiance entre soignants et soignés</i> », « <i>le patient aura peur même des interventions thérapeutiques légitimes</i> » (Le Figaro, 24.01.2011).
T9: Normes ?	L'événement apparaît, d'après l'auteur, non conforme aux normes éthiques et sociales: « <i>La médecine est un lieu où il serait terrible d'attenter à l'amitié entre les hommes, celle où le faible se dit: «celui-ci veut mon bien, même en me défendant contre ma crainte d'affronter la situation présente</i> » » (Le Figaro, 24.01.2011).

D'après le tableau ci-dessus, la peur et la crainte attribuées au patient, ainsi que la terreur auto-attribuée par l'énonciateur mobilisent quatre topoï. Ils ont peur de la légalisation de l'euthanasie car, aux yeux de l'auteur, les personnes touchées sont faibles et cherchent une certaine sécurité chez le médecin mais les conséquences de cet acte s'avèrent opposées (*Briserait la confiance entre soignants et soignés*). De surcroît, cet acte est, selon l'auteur, incompatible avec les normes éthiques et sociales par rapport au rôle noble et aux valeurs de la médecine.

Ces éléments représentent, selon la théorie de Plantin (1998), les traits argumentatifs qui fondent les émotions citées. Cependant, l'argument qui semble assurer le plus leur légitimité

est celui des conséquences car la peur se trouve généralement associée à «la prévision des conséquences, négatives»⁽⁴³⁾.

8- Conclusion:

A travers l'analyse des articles traitant la thématique de l'euthanasie, nous avons identifié plusieurs émotions variantes entre des désignations directes et indirectes; entre des auto-attributions et des hétéro-attributions: les énonciateurs ont attribué des émotions à eux-mêmes, à leurs opposants, au tiers et aussi à d'autres personnes (le vieillard, les proches, le corps social, etc.).

Notre lecture interprétative des documents pro-euthanasie (*le Monde*), nous a permis de déterminer quatorze émotions. Par ailleurs, nous avons dégagé des documents anti-euthanasie (*le Figaro*) quinze émotions. Et à travers l'analyse des quatre documents nous avons recensé au total vingt-neuf émotions.

En cherchant les arguments qui fondent et légitiment ces émotions, nous avons trouvé que toutes les émotions déclenchent une argumentation. Selon la théorie de Plantin (1998) qui estime que pour qu'il y ait argumentation des émotions, le discours doit contenir des arguments, pour ou contre, celles-ci. De ce qui précède, nous sommes en mesure de dire que toutes les émotions repérées sont argumentables. Les différents lieux psychologiques ont argumenté en faveur de toutes ces émotions (et dans un cas en sa défaveur).

A ce titre, nous affirmons que le nombre d'arguments justifiant ces émotions diffèrent d'une émotion à une autre, et qu'en aucun cas nous n'avons trouvé une émotion justifiée par tous les douze topoï identifiés par Plantin. Les raisons dégagées sont de natures différentes (conséquences, les personnes affectées, les analogues, le temps, la quantité...). Aussi, nous avons remarqué qu'il y a des émotions qui ont les mêmes arguments (par exemple: terreur et crainte dans le document support n° 3). Il convient aussi de signaler, bien que notre objectif ne soit pas comparatif, qu'il y a une asymétrie entre les arguments donnés par les deux journaux pour justifier les mêmes émotions.

A travers cette recherche, nous avons pu mesurer la question de l'argumentation des émotions dans le genre journalistique de l'opinion. Des pistes intéressantes peuvent être exploitées pour d'éventuelles recherches, à savoir l'exploration de cette idée au niveau des interactions orales: soit des interactions quotidiennes, ou des débats politiques télévisés dans lesquelles les émotions se manifestent à travers d'autres plans à savoir le non verbal (à travers les mimiques et les gestes...) et le para-verbal (à travers l'intonation, le débit, ...).

Références Bibliographiques:

- 1-Cosnier Jaques (2006), Psychologie des émotions et des sentiments, Retz, Paris, accessible en ligne sur <http://icar.univ-lyon2.fr/membres/jcosnier/Emotions_et_sentiments.pdf>, consulté le 20.09.2017.
- 2-Kerbrat-Orecchioni Catherine (2000), Quelle place pour les émotions dans la linguistique du XX siècle ? Remarques et aperçus, In Christian PLANTIN et al., (ed.), Les émotions dans les interactions, Presses Universitaires Lyon, Lyon, 33-74.
- 3-Plantin Christian (1997), La construction rhétorique des émotions. In E. Rigotti (éd.), Rhetoric and argumentation: Proceedings of the 1997 IADA International conference, Lugano, p 203-219, accessible sur l'adresse: <<http://icar.univ-lyon2.fr/membres/cplantin/documents/1999b.doc>>, consulté le 09.01.2018.
- 4-Damasio Antonio (1995), cité par Micheli Raphael (2010), L'émotion argumentée: l'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français, Cerf, Paris, p 12-13.
- 5-Scherer Klaus R. (1997a), cité par Sander David et Klauss. R. Scherer (2009), Traité de psychologie des émotions, Dunod, Paris, p 21.
- 6- Bally Charles (1957), Traité de stylistique française, p 5, cité par Micheli Raphael, opcit., p 133.
- 7- Plantin Christian (2005), L'argumentation: Histoire, théories et perspectives, PUF, Paris.
- 8- Micheli Raphael, op cit., p 19.
- 9-Plantin Christian (1990), Essais sur l'argumentation: Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative, Kimé, Paris, p 152.
- 10-Plantin Christian (1998), Les raisons des émotions, In M. BONDI (éd.), Forms of argumentative discourse / Per un'analisi linguistica dell'argumentare, CLUEB, Bologne, 3-50, accessible

- en ligne sur: <icar.univ-lyon2.fr/membres/cplantin/documents/1998a.doc>, consulté le 15.01.2018, p 13-17
- 11-**Topoi (au masculin topos): selon Plantin Christian (2016), Dictionnaire de l'argumentation: une introduction aux études d'argumentation, ENS, Lyon, p 453), en argumentation, un topos est: «une forme de l'inférence argumentative, synonyme de lieu commun (argumentatif), type, ou schème d'arguments. C'est une forme discursive correspondant à générant, des argumentations concrètes »
- 12-**Cigada Sara (2008), Les émotions dans le discours de la construction européenne, ebook, Milano, <<http://www.educatt.it/libri/ebooks/%5B9788883116049%5D%20Cigada%2020Les%20emotions%20dans%20le%20discours%20de%20la%20construction%20europeenne.pdf>>, Consulté le 18.05.2017.
- 13-**Bazzanella C. (2004), «Emotions, Language, Context », in E. WEIGAND (éd.), Emotion in dialogic interaction, Amsterdam, John Benjamins, p 62, cité par Micheli Raphael, op cit. , p 132.
- 14-**Amossy Ruth (2006), L'argumentation dans le discours, Armand Colin, 2e éd, Paris, p 196-197.
- 15-**Plantin Christian (1997), loc. cit.
- 16-**L'émotion voulue d'être construite argumentativement.
- 17-**Plantin Christian (2011), Les bonnes raisons des émotions, Peter Lang, Suisse, p 151-152. Ils sont essentiellement des êtres humains, mais comprennent aussi les animaux supérieurs. Sur le plan linguistique, ils peuvent être désignés par tous les termes et les expressions qui leur font référence. L'énonciateur et l'interlocuteur constituent eux aussi des lieux psychologiques.
- 18-**Plantin Christian (1997), La construction rhétorique des émotions. In E. Rigotti (éd.), Rhetoric and argumentation: Proceedings of the 1997 IADA International conference, Lugano, p 203-219, <<http://icar.univ-lyon2.fr/membres/cplantin/documents/1999b.doc>>, consulté le 09.01.2018, p 3. L'énoncé d'émotion est: «un énoncé prédisant un terme d'émotion d'un lieu psychologique».
- 19-**Plantin Christian (2005), L'argumentation: Histoire, théories et perspectives, PUF, Paris, p 52-55.
- 20-**Amossy Ruth (2006), L'argumentation dans le discours, Armand Colin, 2e éd, Paris, p 33.
- 21-**Charaudeau Patrick (2006), Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives, Semen, n° 22, 1-18, <<http://semen.revues.org/2793>>, consulté le 15.01.2018, p 3-5.
- 22-**Cayrol Roland (1991) Les médias: presse écrite, radio, télévision, PUF, Paris, p 202-206.
- 23-**<<http://www.lemonde.fr/>>
- 24-**<<http://www.lefigaro.fr/>>
- 25-**Darmon Gèneviève, Liberté, humanité, égalité, pour une nouvelle loi sur l'euthanasie, Le Monde, 2011, <http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/01/28/liberte-humanite-egalite-pour-une-nouvelle-sur-l-euthanasie_1471647_3232.html>, consulté le 02.02.2018.
- 26-**Tubiana Maurice, Garantir le droit à mourir dans la dignité, Le Monde, 2011, <http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/01/23/garantir-le-droit-a-mourir-dans-la-dignite_1805950_3232.html>, consulté le 02.02.2018.
- 27-**Barbarin Philippe, L'euthanasie instaurerait un régime de peur, Le Figaro, 2011, <<http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2011/01/24/10001-20110124ARTFIG00678-l-euthanasie-instaurerait-un-regime-de-peur.php>>, consulté le 12.02.2018.
- 28-**Zemmour Eric, Les amis de l'euthanasie. In Le Figaro, 2011, <<http://www.lefigaro.fr/lefigaromagazine/2011/01/29/01006-20110129ARTFIG00589-les-amis-de-l-euthanasie.php>>, consulté le 12.02.2018.
- 29-**Conventionnellement, l'émotion désignée indirectement par des indices linguistiques se met entre deux barres obliques, d'après Plantin Christian (1998), Les raisons des émotions, In M. BONDI (éd.), Forms of argumentative discourse / Per un'analisi linguistica dell'argumentare, CLUEB, Bologne, 3-50, <icar.univ-lyon2.fr/membres/cplantin/documents/1998a.doc>, consulté le 15.01.2018, p 12.
- 30-**Plantin Christian (2005), op cit., p 63.
- 31-**Proposant: celui qui présente une proposition contraire à la doxa.
- 32-**Opposant: celui qui tient un contre-discours, qui s'oppose au discours de la proposition.
- 33-**Tiers: celui qui exprime le doute, qui se trouve neutre; il n'est ni avec l'un ni avec l'autre des discours présents. Il dégage de la divergence des deux discours une question.
- 34-**Plantin Christian (2005), L'argumentation: Histoire, théories et perspectives, PUF, Paris, p 63. Une situation langagière est qualifiée d'argumentative, quand il résulte de la divergence de points de vue une question, et s'émergent les trois rôles de Proposant, d'Opposant et du tiers.
- 35-**Les crochets sont conventionnellement utilisés pour présenter les énoncés d'émotion [l'émotion: son lieu psychologique].

- 36-**Larousse (2002), le multi-dictionnaire du Français prestige, Franklin electronicpublishers, Burlington.
- 37-**Ibid.
- 38-**Balibar-Mrabti Antoinette (1995), Une étude de la combinatoire des noms de sentiments, dans *Langue française*, 105, 88-97, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1995_num_105_1_5295>, consulté le 07.10.2018, p 88-97.
- 39-**Kerbrat-Orecchioni Catherine (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Armand colin, Paris, p 79.
- 40-**Lamy Bernard (1998), *La rhétorique ou l'art de parler*, Honore Champion, Paris, p 217.
- 41-**EggsEkkehard (2008), Le pathos dans le discours-exclamation, reproche, ironie, In RINN Michael (dir.), *Emotions et discours: l'usage des passions dans la langue*, PUR, Paris, 291-320, p 307.
- 42-**Indique le numéro du topos.
- 43-**Ortony: 109s, cité par Micheli Raphael (2010), *L'émotion argumentée: l'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Cerf, Paris, p 181.